



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 36 de l'ordre du jour provisoire*

Culture de paix

Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale par la présente le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conformément aux résolutions 58/11 et 53/243 B de l'Assemblée générale en date, respectivement, du 10 novembre 2003 et du 13 septembre 1999.

Résumé

Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture conformément à la résolution 58/11 de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 2003, intitulée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ». Il fait suite aux quatre rapports antérieurs du Secrétaire général sur cette question (A/55/377, A/56/349, A/57/186 et Add.1 et A/58/182), qui indiquent la stratégie générale à suivre pour appliquer le Programme d'action en faveur d'une culture de la paix énoncé dans la résolution 53/243 B de l'Assemblée générale en date du 13 septembre 1999, et le programme d'activité de la Décennie internationale.

* A/59/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix.....	2-95	3
A. Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation..	3-16	3
B. Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable	17-27	7
C. Mesures visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme	28-37	9
D. Assurer l'égalité entre les hommes e les femmes.....	38-48	11
E. Mesures visant à favoriser la participation démocratique	49-58	13
F. Faire avancer la compréhension, la tolérance et la solidarité	59-70	15
G. Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et de la connaissance	71-80	17
H. Actions visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales	81-95	19
III. Rôle de la société civile et dispositif UNESCO d'information et de mise en réseau	96-100	21
IV. Conclusions et recommandations	101-104	22

I. Introduction

1. Dans le contexte international actuel, il est indispensable de renouveler notre engagement commun en faveur d'une véritable culture de la paix en renforçant nos efforts pour favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle. Cet engagement se reflète dans les efforts déployés pour instaurer un dialogue entre civilisations en créant des ponts entre cultures et communautés. Dans ce contexte, la Conférence générale de l'UNESCO, à sa dernière session, a réaffirmé son engagement de promouvoir le dialogue en entérinant la Déclaration sur le Dialogue entre les civilisations – Quête de nouvelles perspectives – adoptée par la Conférence ministérielle internationale tenue à New Delhi les 9 et 10 juillet 2003 et le « Message d'Ohrid » adopté par le Forum régional sur la dialogue entre les civilisations tenu à Ohrid (ex-République yougoslave de Macédoine) les 29 et 30 août 2003. Ces messages énonçaient de nouvelles approches et perspectives et de nouveaux concepts, utilisant les vecteurs de l'éducation, des sciences et de la technologie, de la diversité culturelle, des médias et des technologies de l'information et de la communication, en vue de construire un cadre pour le dialogue, en particulier aux niveaux régional et sous-régional. Pour faire face aux nouveaux défis, il est nécessaire d'agir de manière intégrée et cohérente – et la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde offre un cadre intégré à cette action.

II. Application du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix¹

2. La présente section indique les activités menées par l'UNESCO, en sa qualité d'organisme chef de file de la Décennie internationale, avec la participation d'autres organismes des Nations Unies, de gouvernements et de représentants de la société civile. On y trouve également un aperçu des activités mises en œuvre par l'Université pour la paix, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Université des Nations Unies (UNU), en application de la résolution 57/6 de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 2002. Ces activités sont regroupées en huit sections, correspondant aux huit domaines d'activité du Programme d'action.

A. Mesures visant à favoriser une culture de la paix au moyen de l'éducation

UNESCO

3. L'engagement de l'UNESCO en faveur de la promotion d'une culture de la paix au moyen de l'éducation s'exprime par l'expansion du concept d'éducation de qualité et suit différentes approches : i) projets opérationnels, ii) plaidoyer, établissement de réseaux et recherche et iii) sensibilisation du public. Dans le cadre de ces efforts, les réseaux d'éducation tels que le projet de Réseau d'écoles associées, le réseau de chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie et la paix et le réseau d'écoles Mondialogo sur le dialogue entre les civilisations jouent

¹ Résolution 53/243 B de l'Assemblée générale, en date du 13 septembre 1999.

un rôle essentiel. L'UNESCO produit également des supports d'information sur la nécessité d'une éducation enseignant le respect des valeurs fondamentales, notamment une brochure intitulée « UNESCO et éducation aux droits de l'homme », et a publié un guide à l'intention des enseignants du primaire sur la promotion d'une culture de la paix, dans le contexte du programme scolaire vietnamien pour le primaire, et diffusé le guide pédagogique intitulé « Learning the Way of Peace » (en hindi, urdu, tamil, sinhala et anglais).

4. Les activités entreprises récemment pour mettre au point des manuels scolaires et matériels didactiques divers ont été axées sur l'édification de sociétés dans lesquelles la paix, les droits de l'homme et la tolérance sont au cœur des programmes scolaires. À la suite de la réunion internationale d'experts sur le thème « Manuels scolaires et matériels didactiques » (décembre 2002), plusieurs actions clefs ont été lancées. Face à la situation d'urgence en Iraq, quelque 9 millions de manuels révisés ont été fournis à temps pour l'année scolaire 2003-2004 dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité des manuels scolaires. La stratégie mondiale relative aux manuels scolaires qui est en cours d'élaboration a pour but d'établir, en consultation avec les États Membres, un ensemble d'instruments normatifs dont pourront s'inspirer des recommandations concrètes formulées à l'intention des gouvernements, des éditeurs et des enseignants à tous les niveaux.

5. Dans le cadre du programme d'appui technique interorganisations à l'éducation pour la paix, l'UNESCO coopère avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dont il soutient le programme d'éducation pour la paix qui avait été élaboré en 1997 à l'intention des réfugiés dans les pays africains. Ce programme axé sur les compétences fournit des enseignements fondés sur des activités qui contribuent à l'adoption d'attitudes, de valeurs et de comportements permettant de mener une vie constructive au sein de la collectivité.

6. Un autre projet exécuté par l'UNESCO dans le cadre de l'application du programme de la Décennie et intitulé « L'éducation pour la citoyenneté démocratique : des politiques aux pratiques efficaces en passant par l'assurance de qualité en Europe du Sud-Est » a pour objectif de mettre au point des systèmes d'assurance de qualité en matière d'éducation pour la citoyenneté démocratique en Europe du Sud-Est. Ce projet a été lancé en février 2003 avec l'appui financier de la Norvège dans les pays ci-après : Albanie, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro et Slovaquie.

7. En ce qui concerne les activités exécutées au niveau des pays, l'UNESCO continue à aider ses États membres à élaborer des programmes d'éducation en faveur de la paix : en Albanie, en diffusant des documents sur l'enseignement interculturel et l'éducation en matière de droits de l'homme, au Mali et au Guatemala, en fournissant des conseils spécialisés pour l'intégration d'une culture de la paix et de l'éducation civique dans les programmes nationaux d'enseignement scolaire et non scolaire; et au Cambodge, avec la participation financière du Gouvernement belge, en exécutant un projet intitulé « Éducation pour la paix et le développement humain » dans une ancienne zone Khmer Rouge à Koh Sla, dans la province de Kampot. À la suite de la crise sociopolitique en Haïti, deux projets ont été approuvés dans le cadre de l'appel éclair lancé par l'ONU : un projet de sensibilisation et de formation dans les domaines de la citoyenneté et de l'éducation en matière de tolérance, et un projet de réadaptation sociale des enfants et des enseignants touchés par la crise.

Fonds des Nations Unes pour la femme

8. En octobre 2003, le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a créé un portail Web intitulé « Women, war and peace » pour remédier à la pénurie de données sur les effets des conflits sur les femmes, dont le Conseil de sécurité a pris note dans sa résolution 1325 (2000) du 31 octobre 2000 sur les femmes, la paix et la sécurité. Ce site, qui a été consulté par deux millions de visiteurs au cours des six premiers mois qui ont suivi sa création, fournit des informations sur la situation des hommes et des femmes dans les pays touchés par des conflits ainsi que des informations sur certains domaines pertinents tels que les déplacements de population, la violence, la santé, le VIH/sida, la justice, la reconstruction, la prévention, les armes légères et la sécurité.

9. UNIFEM a continué à appuyer l'initiative intitulée « Women as Partners for Peace in Africa » qui organise des ateliers sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix en Angola et sert de tribune où les femmes qui jouent un rôle dirigeant peuvent se rencontrer et procéder à des échanges d'idées et de données d'expérience.

OIT-IPEC (Organisation internationale du travail – Programme international pour l'abolition du travail des enfants)

10. L'intervention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans les domaines de la prévention et de la réadaptation des enfants touchés par la guerre, exécutée dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) constitue une partie importante de la contribution apportée par l'Organisation à une culture de la non-violence et de la paix. En octobre 2003, l'OIT-IPEC, en collaboration avec IFP (InFocus Programme)/CRISIS, programme spécial pour la réaction aux crises et la reconstruction, et avec l'appui financier du Department of Labour des États-Unis, a lancé un grand programme sous-régional intitulé « Prévention et réinsertion des enfants impliqués dans des conflits armés en Afrique centrale », auquel ont participé le Burundi, le Congo, la République démocratique du Congo et le Rwanda.

11. En ce qui concerne la prévention et la réadaptation des enfants touchés par la guerre, l'éducation est considérée comme une stratégie de sortie pour les enfants démobilisés à l'issue d'un conflit et comme une mesure préventive pour les enfants qui risquent d'être impliqués dans un conflit. On peut donner les exemples ci-après d'interventions dans ces domaines : la remise en état de bâtiments scolaires, la fourniture de matériel ou de supports pédagogiques, un appui financier pour la mise au point de programmes scolaires appropriés, le recrutement d'enseignants ou d'autres personnels requis, l'élaboration de documents de formation pédagogique et de matériels connexes en collaboration avec des organisations d'enseignants, la fourniture d'une éducation non scolaire aux enfants touchés par la guerre, et le financement des coûts directs et indirects de leur scolarisation pendant une période déterminée. Le programme est axé sur le Burundi, la Colombie, le Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, les Philippines et Sri Lanka, et est également appliqué en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Sierra Leone et en Ouganda.

Université pour la paix

12. En sus des cinq cours existants, deux nouveaux programmes de préparation à la maîtrise ont été proposés en 2003 sur les sujets suivants : les femmes et la consolidation de la paix et les études internationales sur la paix. En 2003, l'Université pour la paix a en outre élaboré deux autres programmes de préparation à la maîtrise, concernant notamment l'éducation pour la paix (qui doit être offert à partir de septembre 2004) et la sécurité environnementale et la paix (qui doit être offert à partir de septembre 2005).

13. Un programme important visant à renforcer l'éducation pour la paix en Afrique a été élaboré au moyen de missions approfondies effectuées dans 10 pays, au cours desquelles des consultations ont eu lieu avec des universitaires, des personnalités de la société civile, des hauts fonctionnaires et des représentants de l'armée. Ce processus a conduit à la mise au point d'un vaste programme d'appui aux universités africaines et autres établissements d'enseignement scolaire et non scolaire portant sur une période de cinq ans.

14. Trois ateliers pour l'élaboration de programmes scolaires (pour la région de l'Afrique australe, la région des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Est et la région de l'Afrique de l'Ouest) ont été organisés en Afrique en 2003 et 2004. Chacun a adopté une approche régionale dans le cadre de laquelle des spécialistes de la sous-région ont été invités à discuter des priorités et des besoins. En outre, un partenariat officiel a été instauré avec un projet conjoint du PNUD et de l'UNESCO intitulé « Foundations for Africa's Future Leadership », ayant pour objet d'encourager une nouvelle génération de dirigeants africains à s'engager à transformer l'avenir de l'Afrique. Ce projet contribuera à dispenser une formation à des étudiants et de jeunes cadres appelés à jouer un rôle de direction qui effectueront des stages de deux mois auprès d'organisations et de programmes aux niveaux national, sous-régional et régional.

15. Des formations courtes à l'intention de cadres en milieu de carrière ont été élaborées et assurées au siège de l'Université pour la paix et dans d'autres sites en 2003 et 2004. À l'Université d'Europe centrale de Budapest, un cours de trois mois sur la paix et le règlement des conflits a été organisé à l'intention de chercheurs de haut niveau venant d'Asie centrale, qui assurent à présent ce cours dans leurs propres universités. En outre, un programme d'enseignement à distance est en cours d'élaboration. En Asie, des consultations ont été tenues en Inde pour déterminer les perspectives d'avenir d'un programme d'éducation pour la paix. Plusieurs universités ont indiqué qu'elles souhaitent incorporer des modules de cours de l'Université pour la paix à leurs propres programmes débouchant sur un premier diplôme d'études universitaires et éventuellement offrir de nouveaux programmes de préparation à la maîtrise.

Université des Nations Unies

16. L'Université des Nations Unies (UNU) a donné un cours international sur les conflits armés et le maintien de la paix et sur les droits de l'homme (concepts et questions) du 19 au 27 juin 2003.

B. Mesures visant à promouvoir un développement économique et social durable

UNESCO

17. En tant qu'organisme chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui doit commencer en 2005, l'UNESCO jouera un double rôle dans ce domaine, d'une part en encourageant l'intégration de l'éducation en vue du développement durable aux politiques, stratégies et plans d'éducation aux niveaux appropriés et, d'autres part, en accélérant les réformes de l'enseignement et en coordonnant les activités de nombreuses parties prenantes (y compris dans le cadre de ses propres programmes) aux niveaux international, régional et national. À l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes, le cadre pour un projet de plan international de mise en œuvre du programme de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable sera présenté pour approbation à l'Assemblée générale en octobre 2004.

18. En vue de renforcer le rôle de la science dans l'édification d'une culture de la paix, l'UNESCO continue à exécuter plusieurs programmes de coopération et de sensibilisation. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) a encouragé la création du Réseau Océan Mondial pour faciliter la diffusion de messages de sensibilisation du public en faveur d'une gestion viable des océans, de l'utilisation pacifique des océans dans le cadre de la coopération internationale, et de la définition des océans comme « patrimoine commun de l'humanité », et pour encourager l'organisation d'une campagne pour la création d'un statut de « citoyen de l'Océan » et la délivrance d'un « Passeport de citoyen de l'Océan » aux jeunes et aux étudiants. Pour promouvoir le dialogue entre scientifiques israéliens et palestiniens, l'UNESCO a donné son appui à la création du premier Centre scientifique interactif palestinien à l'Université Al Qods de Jérusalem-Est (en coopération avec le Musée des Sciences Bloomfield de Jérusalem).

19. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir des stratégies touristiques respectueuses des cultures et du développement local, l'UNESCO aide ses États membres à définir des activités stratégiques qui favorisent une meilleure compréhension du phénomène complexe du tourisme, l'application de pratiques et politiques optimales pour renforcer les initiatives nationales et locales, et la promotion d'une approche mondiale qui tienne compte des dimensions économiques, sociales, culturelles et éthiques du tourisme.

20. L'élimination de la pauvreté, objectif clef du Millénaire pour le développement, est l'un des deux thèmes intersectoriels de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour la période 2002-2007. En ce qui concerne la relation entre cet objectif et une culture de la paix, l'Organisation continue à apporter un appui aux projets visant à promouvoir la démarginalisation, les approches participatives et la création de moyens de subsistance. Ainsi, le projet de l'UNESCO visant à contribuer à l'élimination de la pauvreté et à renforcer la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger, a pour objet d'éliminer la pauvreté chez les femmes au Burkina Faso, de renforcer les capacités des femmes et des adolescentes à Kahé (Niger) et de fournir un appui au plan de développement communal de Tienfalias au Mali. Au Liban, l'UNESCO a organisé un atelier régional sur la réduction de la pauvreté grâce à l'éducation. Le projet de renforcement des

capacités du Darjeeling Himalayan Railway vise à trouver des solutions aux problèmes de développement social tels que la réduction de la pauvreté, la démarginalisation des femmes et le développement rural et urbain, tout en conservant ce site du patrimoine mondial.

OIT-IPEC

21. Il est largement reconnu que la contribution apportée par l'OIT dans les situations d'après conflit réside dans ses services de réadaptation de la population visée. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) intervient en conséquence dans les pays cibles pour offrir des possibilités socioéconomiques permettant d'assurer la réadaptation durable des enfants touchés par la guerre. Parmi les services de l'OIT-IPEC, on peut citer notamment l'élaboration d'une base de connaissances pour la réinsertion économique des ex-enfants soldats; évaluation des besoins des enfants visés et des communautés en matière d'éducation et de formation; la facilitation et le soutien de la réinsertion économique des enfants, l'organisation de cours de rattrapage et de formation professionnelle, la fourniture de subventions pour la création d'activités productrices de revenus, le suivi du progrès de ce type d'activités, une initiative spéciale pour la réinsertion des filles soldats, les mesures de prévention, y compris l'éducation, et la création de réseaux de protection des enfants.

UNIFEM

22. UNIFEM a organisé une série d'ateliers régionaux de formation en Afrique pour constituer des réservoirs d'experts dans le domaine de l'analyse par sexe des politiques et processus économiques. Son groupe de la sécurité et des droits économiques a appuyé l'organisation d'un atelier dans la région, après en avoir organisé un en Amérique latine l'année dernière. L'atelier régional pour l'Afrique, tenu au Sénégal en septembre 2003, a suivi le premier programme de formation régional, qui a lancé le réseau de femmes économistes africaines. En outre, et en partenariat avec le Réseau de développement/Système de promotion de l'information et de technologie (DEVNET/TIPS), UNIFEM est entré dans la phase finale de son programme d'appui au projet WINNER (Women into the New Network for Entrepreneurial Reinforcement) qui aide les femmes chefs de petites et microentreprises à améliorer leurs compétences dans les domaines de la technologie de l'information et des affaires en Équateur, en Albanie, en Roumanie, au Népal, aux Philippines, au Zimbabwe, au Bangladesh et en Chine.

Université pour la paix

23. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, l'Université pour la paix a offert le Programme de double maîtrise en ressources naturelles et développement durable, conjointement avec la School of International Service d'American University. En outre, elle envisage de lancer en septembre 2005 un nouveau programme de maîtrise dans le domaine de la sécurité écologique et de la paix.

24. Le Département des ressources naturelles et de la paix de l'Université pour la paix coordonne la deuxième phase du programme de recherche sur les conflits et la collaboration dans le domaine de la gestion des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui est dans sa quatrième année. Il s'agit d'un mécanisme qui offre des subventions de faible montant à des projets de recherche

sur la gestion des conflits écologiques. Trente projets ont été choisis et financés au cours des première et deuxième phases du programme.

25. Les 2 et 3 décembre 2003, l'Université pour la paix a réuni un petit groupe d'experts chargé d'élaborer des programmes scolaires sur les relations entre les jeunes, les possibilités d'emploi et possibilités économiques et la prévention de la violence. Un module sur les jeunes et les enfants et les processus de paix a été élaboré et devrait être intégré aux programmes de maîtrise existants. En juillet 2003, un cours de brève durée auquel ont participé 55 cadres provenant de 18 pays a été dispensé à l'Université Mahidol (Bangkok). Il avait pour sujet « La sécurité environnementale et les conflits autour des ressources naturelles : vulnérabilité et vigilance renouvelées » et faisait partie du programme de l'Université pour la paix intéressant la région de l'Asie et du Pacifique. La documentation destinée à un autre cours spécialisé, sur le développement économique et la paix, est en train d'être élaborée et devrait être publiée en juillet 2004.

26. L'Université pour la paix a continué à fournir un appui à l'initiative de la Charte de la Terre dont le secrétariat se trouve sur son campus. Les priorités actuelles du secrétariat sont les suivantes : mobiliser un appui en faveur de la Charte, utiliser la Charte en tant que cadre éthique et conceptuel dans l'éducation pour le développement durable et aider les communautés locales à en appliquer les principes dans leur développement.

UNU

27. Le séminaire mondial de l'UNU intitulé « Mondialisation et développement humain » a eu lieu à Hamada (Japon) du 3 au 6 août 2003.

C. Mesures visant à promouvoir le respect de tous les droits de l'homme

UNESCO

28. Les mesures visant à promouvoir les droits de l'homme concernent essentiellement des domaines qui correspondent à des missions spécifiques de l'UNESCO (droit à l'éducation, droit à la vie culturelle, droit à la liberté d'opinion et d'expression et notamment droit de solliciter, recevoir et transmettre des informations, droit aux bienfaits des progrès de la science et de leurs applications). Elles entendent notamment favoriser la production et la diffusion des connaissances, défendre les droits de l'homme, renouveler et renforcer l'engagement de l'UNESCO en faveur de l'éducation à ces droits, fournir des services consultatifs et une assistance technique aux États Membres.

29. À sa trente-deuxième session, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la stratégie de l'organisation pour les droits de l'homme, stratégie qui réaffirme « les principes d'universalité, d'indivisibilité, d'interrelation, d'interdépendance et d'égale importance de tous les droits de l'homme », notamment dans les domaines relevant de la compétence de l'UNESCO, et le lien intrinsèque entre droits de l'homme, démocratie, paix, développement, égalité des sexes et droits égaux des hommes et des femmes. Elle permet d'intégrer dans les programmes de l'UNESCO les principes et objectifs de la Déclaration du Millénaire, tout en faisant la part des

attributions spécifiques du BIT et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

30. L'UNESCO prépare une série de directives à l'usage des fonctionnaires chargés des questions d'éducation dans les ministères nationaux et des spécialistes qui participent à la conception et à la mise en œuvre des plans nationaux d'Éducation pour tous. Il s'agira de mesures pratiques qui permettront d'introduire et d'intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires et de passer des positions de principe aux activités concrètes.

31. L'atelier sous-régional sur l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles des États du Golfe avait pour but de promouvoir la culture des droits de l'homme dans le monde arabe dans le cadre de la Décennie des Nations pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). Ses objectifs étaient les suivants : favoriser l'émergence d'une conception commune des droits de l'homme dans les différents pays; définir des mécanismes pour introduire l'éducation aux droits dans les programmes scolaires; examiner les stratégies des États du Golfe pour cet enseignement; définir les priorités nationales en la matière; faciliter la coopération entre tous les partenaires de la région arabe pour l'éducation aux droits de l'homme.

32. Le Gouvernement brésilien et l'UNESCO ont lancé un Plan national de promotion de l'éducation aux droits de l'homme au Brésil. Dans le cadre de son programme de renforcement des institutions et des capacités au Guatemala, l'UNESCO a apporté la formation, les outils et les moyens nécessaires pour que le personnel de l'Office des droits de l'homme puisse appliquer les valeurs de la culture de la paix au quotidien. L'UNESCO conduit par ailleurs des recherches sur les droits sociaux, économiques et culturels de la jeunesse dans la Communauté des États indépendants.

UNIFEM

33. UNIFEM intervient en Afghanistan en renforçant la capacité des groupes, ONG et réseaux féminins et en appuyant les campagnes de sensibilisation et de mobilisation organisées par les femmes. En 2003, le Fonds a mis en place dans les centres d'aide aux femmes des programmes de formation qui ont été suivis par plus de 4 000 femmes. L'objectif était de sensibiliser les femmes, de leur proposer une éducation sanitaire et de les informer (ainsi que les hommes) de leurs droits. En Inde et au Népal, UNIFEM soutient les campagnes d'information et de dénonciation des violations des droits des femmes et des jeunes filles menées dans les médias et ailleurs. Le Fonds a notamment appuyé la nomination d'un rapporteur national sur la traite des femmes et les violations des droits des femmes et des jeunes filles ainsi que l'adoption, la diffusion et l'application de normes minimum pour le traitement des victimes.

Université pour la paix

34. En septembre 2003, un deuxième groupe d'étudiants s'est inscrit aux programmes de maîtrise en droit international/règlement des différends et en droit international/droits de l'homme. Les cours, qui s'échelonnent sur neuf mois, apporteront des éclairages multiculturels et multidisciplinaires sur les cadres juridiques internationaux qui régissent le règlement des différends et les droits de l'homme. Le programme de troisième cycle en droit international et droits de l'homme met actuellement au point des outils pédagogiques (petit guide des droits

de l'homme, recueil de jurisprudence et documentation, inventaire des instruments internationaux en matière de droits de l'homme) destinés à l'éducation aux droits de l'homme dans les pays en développement et notamment dans les universités.

Université des Nations Unies

35. Un ouvrage sur la mondialisation des droits de l'homme est paru aux presses de l'ONU le 10 décembre 2003. L'Université a par ailleurs organisé deux ateliers pour encourager les représentants des ONG et les universitaires à s'interroger ensemble sur les problèmes éthiques auxquels sont confrontées les ONG qui défendent les droits de l'homme et le respect du droit international humanitaire. Le projet de recherche d'approches structurelles pour appréhender et combattre le fléau de la traite des êtres humains a été lancé en 2003.

36. Le troisième Forum mondial Union européenne-ONU de Tokyo, intitulé « Les enfants dans la tourmente : droits de l'enfant dans les situations d'insécurité », a été organisé par la délégation de la Commission européenne au Japon, l'UNICEF, le Comité japonais pour l'UNICEF et l'ONU.

37. Le quatrième dialogue annuel de Genève a eu lieu en novembre 2003 au Palais des Nations Unies à Genève. Il y a été question notamment des projets Paix et gouvernance en faveur des réfugiés et des droits de l'homme dans les sociétés en transition.

D. Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes

UNESCO

38. Conformément à l'engagement pris par l'UNESCO, qui entend tenir compte des considérations de genre dans tous ses programmes et domaines d'intervention, le cadre pour l'intégration de perspectives sexospécifiques créé en 2003 grâce à une contribution financière de la Finlande a été largement diffusé; il aide le personnel de l'UNESCO à se familiariser avec la définition des notions essentielles ainsi qu'avec les principes d'action et les structures de responsabilités au sein de l'Organisation. Par ailleurs, les cours sur l'égalité et la parité hommes-femmes ont facilité l'évolution des comportements, les changements institutionnels et la compréhension de la stratégie adoptée par l'UNESCO pour la prise en compte des sexospécificités.

39. Le deuxième Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2003-2004 montre de manière convaincante que la cause des droits de l'homme appelle la parité et l'égalité des sexes dans l'éducation. Il évalue les progrès accomplis vers la réalisation des six objectifs de l'Éducation pour tous à travers le prisme du genre, tente de déterminer pourquoi les filles restent à la traîne et met en exergue les politiques susceptibles de lever les obstacles et d'améliorer l'apprentissage. Les stratégies visant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation s'inscrivent dans un effort de réforme beaucoup plus vaste engagé dans de nombreux pays. Le rapport souligne que le but ne pourra être atteint qu'au prix d'engagements internationaux beaucoup plus audacieux et d'une meilleure coordination.

40. L'UNESCO a accueilli la réunion régionale sur les études féminines et les études de genre qui s'est tenue à Bangkok du 1^{er} au 3 décembre 2003. Les spécialistes y ont fait le point de la situation des études de genre dans la région Asie

et Pacifique et ont cherché en quoi leur enseignement et leurs recherches pourraient contribuer à la promotion de l'égalité des sexes et à la réalisation des objectifs énoncés dans des instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme d'action de Beijing et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

41. Au niveau national, l'UNESCO a aidé le Ministère brésilien spécifiquement chargé des politiques pour l'égalité des sexes à définir la politique du Brésil dans ce domaine à travers des actions de mobilisation et à des recherches concrètes. En février 2004 a eu lieu en Tunisie une réunion de soutien aux femmes palestiniennes, organisée en collaboration avec le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes (CAWTAR) et le Centre tunisien de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF). Cette rencontre a permis de cerner les besoins stratégiques des Palestiniennes dans le domaine des sciences humaines et sociales et de réfléchir à un plan d'action qui permettrait à l'UNESCO d'aider à répondre à ces besoins.

42. L'UNESCO a publié un rapport intitulé *Répertoire des meilleures pratiques pour l'égalité des genres dans l'éducation de base et l'apprentissage continu en milieu communautaire : les données d'expérience de 15 pays*. Cet ouvrage passe en revue les activités d'un certain nombre de centres d'apprentissage communautaires de la région Asie et Pacifique en signalant au passage les exemples de bonnes pratiques favorables à l'égalité des sexes. Une autre publication – *Les femmes et la paix en Afrique : études de cas sur les pratiques traditionnelles de résolution des conflits* – regroupe une série d'études conduites entre 1996 et 2001 dans le cadre du programme Femmes et culture de la paix de l'UNESCO. Elle a été publiée en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

UNIFEM

43. En partenariat avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, du secrétariat du Commonwealth et de la Communauté du Pacifique, UNIFEM a organisé l'atelier régional « Renforcer les partenariats pour éliminer la violence contre les femmes », à Fidji en février 2003 pour des représentants de 17 pays et territoires des îles du Pacifique.

44. UNIFEM a été chargé d'aider la Commission Vérité et réconciliation à traiter avec tout le tact et la rigueur voulus la délicate question des atteintes aux droits des femmes pendant la guerre civile en Sierra Leone et à faire prévaloir l'esprit d'équité et de justice au lendemain du conflit. Les membres de la Commission et le personnel des ONG locales ont suivi une formation pour pouvoir intégrer les considérations de genre dans leur travail et leurs pratiques. Résultat : les formulaires de déclaration des individus mis en cause ont été modifiés et les témoins peuvent choisir d'être entendus en privé plutôt qu'en audience publique. De plus, des ONG féminines ont témoigné devant la Commission et leurs représentantes ont mis en place toute une série de mesures de soutien pour faciliter les témoignages de femmes.

Université pour la paix

45. Depuis septembre 2003, l'Université pour la paix propose un nouveau programme de maîtrise sur les femmes et la consolidation de la paix, dans lequel les

thèmes liés à la question de la paix sont traités dans une perspective sexospécifique. De plus, des modules de cours spécialisés ont été mis au point et les universités partenaires pourront les intégrer dans leurs programmes existants.

46. Le Programme Femmes africaines pour la paix débute en 2004. Il consiste essentiellement à former des négociatrices de paix, à les préparer à intervenir au plus haut niveau, à faire des recherches et à se documenter, et à leur fournir des aides concrètes sous forme de stages et à de bourses.

47. Du 3 au 9 mai 2004, le département Études de genre et paix a donné un cours spécialisé d'une semaine intitulé « Enfoque de Género en los Procesos de Paz », afin que les fonctionnaires, les membres d'ONG, les représentants de la société civile et les étudiants les plus brillants puissent débattre ensemble de la problématique du genre aujourd'hui.

UNU

48. Les 10 et 11 juillet 2003, l'UNU a organisé une réunion à New York sur la question des femmes et des enfants dans les opérations de la consolidation de la paix après un conflit. Des débats de fond et des discussions pratiques sur la réduction du nombre des armes légères avaient été inscrits au programme à la demande du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU. Une réunion d'experts a eu lieu à New York les 12 et 13 juillet à la suite de la première réunion biennale des États sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001).

E. Mesures visant à favoriser la participation démocratique

UNESCO

49. Une réunion conjointe du Panel international sur la démocratie et le développement et du Comité scientifique du Centre international des sciences de l'homme à Byblos s'est tenue du 7 au 10 mars 2004 à Beyrouth dans le cadre du suivi des travaux du Panel. Elle avait pour but d'adopter, dans le cadre du Centre international des sciences de l'homme à Byblos, la stratégie intégrée en faveur de la démocratie déjà adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO. Des documents de travail et des exposés ont été présentés sur la question de la démocratie dans les situations d'après conflit en Afghanistan, en Iraq et dans la République démocratique du Congo.

50. L'UNESCO a mis au point un projet d'aide à l'administration en ligne qui devrait encourager les municipalités à utiliser l'outil des TIC pour gérer plus efficacement les affaires publiques, et a prévu à cet effet des modules de formation pour les décideurs locaux en Afrique et en Amérique latine. Le projet entend plus précisément : promouvoir des politiques améliorées et les meilleures pratiques pour l'utilisation de l'outil TIC à des fins de gouvernance locale, mettre à profit toute la gamme des TIC pour élargir la participation des citoyens à la vie sociale et politique, renforcer les capacités des autorités municipales, des ONG et des associations locales quant à la définition des grandes orientations (avec la participation des citoyens grâce aux TIC), encourager les organisations de la société civile et les autorités locales à coopérer pour introduire les TIC.

51. Consciente du rôle potentiel des médias dans le renforcement du processus démocratique en Afrique et conformément à la Déclaration de Windhoek (1991) sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, l'UNESCO a lancé un projet d'aide à la presse indépendante dont l'objectif est de donner à la presse africaine les moyens humains et techniques supplémentaires dont elle a besoin pour contribuer efficacement aux processus de développement national, de bonne gouvernance et de démocratisation.

UNIFEM

52. UNIFEM favorise les rencontres entre des personnalités féminines et des associations de femmes désireuses de partager leurs connaissances et leur expérience de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix. Ainsi, il appuie la participation des femmes aux processus de paix engagés au Libéria, en Somalie et au Burundi, la prise en compte des droits spécifiques de la femme et le respect des engagements en faveur de l'égalité des sexes.

53. En octobre 2003, UNIFEM a conclu un partenariat avec la Commission nationale rwandaise pour le relèvement et la démobilisation afin de s'assurer que les femmes ne seront pas oubliées dans les prochaines phases du relèvement national et du développement. Les ex-combattantes ont été recensées, et leur situation socioéconomique a été évaluée.

54. En Afghanistan, en prévision de la Loya Jirga constitutionnelle qui devait siéger en décembre 2003, l'Association des avocates afghanes a formé 160 déléguées potentielles dans tout le pays, avec l'appui d'UNIFEM. Le Fonds a également aidé les ONG, la Commission constitutionnelle et le PNUD à produire un manuel et à organiser un atelier pour les futures déléguées de la Loya Jirga, et il a fourni une assistance technique à la Commission Femmes et droit chargée d'étudier le projet de constitution.

Université pour la paix

55. La participation démocratique fait partie des sujets de cours des sept programmes de maîtrise de l'Université pour la paix. Les programmes intensifs et les activités de formation proposés sur le campus principal et à travers les programmes régionaux favorisent la participation démocratique, gage essentiel de paix durable et de sécurité.

56. En Argentine, la mise en place de programmes sur la sécurité humaine et les droits de l'homme a été évoquée avec le Gouvernement et un certain nombre d'universités. Des discussions ont également eu lieu avec les représentants du PNUD en Argentine et l'équipe internationale du projet sur la situation de la démocratie en Amérique latine. Au Brésil, le Centre de recherche pour la paix mondiale, affilié à l'Université pour la paix, a formulé un programme de recherche et d'action sur le divorce croissant entre la démocratie politique et la société civile. En Uruguay, il prépare une série de dialogues entre les organisations de la société civile et le pouvoir politique pour favoriser la coordination efficace des politiques sociales. Un document résumant les points d'accord et de désaccord a été rendu public en juillet 2003, et un séminaire sur la coordination des politiques sociales a eu lieu en août.

UNU

57. L'UNU s'est engagée dans un ambitieux projet de recherche fondamentale intitulé « Faire fonctionner les États », axé plus particulièrement sur les situations de déliquescence des institutions de l'État qui préoccupent la communauté internationale.

58. Le quatrième Forum UE-UNU intitulé « De la guerre civile à la société civile : relèvement, consolidation de la paix et réconciliation après les conflits » a été organisé par la délégation de la Communauté européenne au Japon, le PNUD et l'UNU.

F. Faire avancer la compréhension, la tolérance et la solidarité

UNESCO

59. Dans le cadre de son action normative, l'UNESCO a adopté à la trente-deuxième session de sa Conférence générale la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ce nouvel instrument est conçu pour renforcer la solidarité et la coopération internationale et fournir aux États des mécanismes supplémentaires pour identifier, sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel immatériel. Par ailleurs, la Déclaration universelle sur la diversité culturelle est devenue le texte de référence d'une bonne partie des activités de l'UNESCO. Dans le cadre de la lutte contre la discrimination, l'organisation s'efforce également de repérer et de signaler les obstacles qui entravent le plein exercice des droits de l'homme : le nationalisme, l'intolérance religieuse, la discrimination à l'égard des minorités, formes de discrimination découlant du progrès scientifique ou de maladies telles que le VIH/sida.

60. L'UNESCO a lancé un certain nombre d'activités pour contribuer à la cartographie des ressources culturelles et favoriser les pratiques les plus éclairées en matière de pluralisme culturel. Son objectif essentiel est de renforcer l'identité des communautés autochtones et susciter un sentiment de citoyenneté multiculturelle parmi ses États membres, notamment en encourageant l'adoption de politiques nationales respectueuses des ressources et des droits culturels des communautés autochtones. Ces initiatives favorisent la reconnaissance et la revitalisation des ressources culturelles des peuples autochtones – qui sont intrinsèquement liées à leur identité – et encouragent le partage des connaissances sur le pluralisme culturel.

61. L'UNESCO crée un espace de dialogue entre les responsables religieux et spirituels et sert ainsi indirectement à promouvoir les valeurs qui forment la base des traditions écrites et orales. Ses initiatives privilégient également l'éducation au dialogue interreligieux.

62. Pour prolonger son action au service du dialogue entre les civilisations et les cultures, l'UNESCO a organisé une série de forums, de congrès et de conférences à l'échelle régionale : à New Delhi (juillet 2003 – rapport disponible); à Ohrid, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (août 2003 – rapport disponible); à Moscou (novembre 2003 – à propos de la « culture de l'innovation »); à Abuja (décembre 2003); à Sana'a (février 2004) et à Issyk Kul, au Kirghizistan (juin 2004). De plus, l'UNESCO, le Gouvernement gabonais, l'Organisation internationale de la Francophonie et plusieurs institutions de recherche ont coorganisé à Libreville une conférence internationale sur le dialogue interculturel et

la culture de la paix en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs qui a réuni plus de 100 participants (novembre 2003).

63. L'UNESCO a organisé un certain nombre de manifestations locales ou mondiales – rencontres sportives, activités artistiques pour les enfants, rassemblements de jeunes pour l'entente et la culture de la paix. En collaboration avec l'Organisation arabe du mouvement scout, l'UNESCO a organisé les sixièmes rencontres internationales du dialogue culturel en Égypte. Un projet au Brésil encourage l'émergence d'une culture de la paix dans les communautés locales en organisant des programmes d'activités culturelles et civiques, les activités sportives et des ateliers artistiques dans les écoles pendant le week-end. En Italie, le Comité culturel du centre international de physique théorique a monté en 2003 une grande exposition sur la culture de la paix pour contribuer au rayonnement du principe de coopération entre les peuples.

UNIFEM

64. Au Timor Leste, UNIFEM a appuyé le Centre international catholique des migrations, qui a formé 16 médiateurs communautaires à l'action au service de la paix et de la tolérance, sans discrimination de sexe. Cette initiative a donné lieu à plus de 30 ateliers communautaires et à la création de plusieurs réseaux et groupes.

65. Des partenariats/réseaux nationaux ou régionaux se sont mis en place en Azerbaïdjan, en Arménie et en Géorgie, avec le concours d'UNIFEM, dans le cadre du programme de consolidation de la paix « de peuple à peuple » dans le Sud-Caucase.

Université pour la paix

66. En juillet 2003, le programme d'études supérieures en droit international et droits de l'homme a donné un cours d'été de deux semaines sur les droits de l'homme et les religions. Le même mois, le programme Asie et Pacifique proposait à l'université Mahidol de Bangkok un cours spécialisé intensif sur les religions, les conflits et la paix. En octobre 2003, le programme Asie centrale, en collaboration avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, a donné des séminaires pilotes de trois semaines sur la consolidation de la paix pour environ 90 représentants de la société tadjike.

67. Un cours spécialisé sur les pratiques en matière de gestion des conflits et de consolidation de la paix est en préparation; il devrait pouvoir être largement diffusé en format vidéo au début de 2005. Un atelier organisé à New York le 10 février 2004 a permis de faire la synthèse des interviews et des exposés qui formeront la documentation.

68. Le bureau du PNUD à Bogota a décidé de financer le projet Asistencia preparatoria al CMSC, qui financera en fait la première phase du Centro Mundial de Investigación y Capacitación para la Solución de Conflictos (CMSC – Centre colombien).

69. Au Brésil, l'Université pour la paix aide le Gouvernement à formuler le programme national « Paix dans la ville, paix dans les campagnes ». Elle a également aidé l'organisation Viva Rio à préparer le symposium international de

2004 sur le thème « Ni guerre ni paix : enfants, adolescents, violence armée et exclusion ».

Université des Nations Unies

70. La conférence internationale UNU-UNESCO sur la mondialisation à visage humain s'est tenue à l'Université des Nations Unies au Japon les 30 et 31 juillet 2003. À signaler également les deux réunions de projet autour de la question intitulée « Culture de solidarité et cultures géostratégiques : dilemmes des politiques culturelles et du choix des orientations aujourd'hui ». Le rapport correspondant est en cours de rédaction.

G. Mesures visant à encourager la communication participative et la libre circulation de l'information et de la connaissance

UNESCO

71. La participation de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information a été l'un des points saillants de l'année 2003. Les documents finals du Sommet reflètent les quatre principes cardinaux dont s'inspire l'organisation pour édifier des sociétés de savoir : liberté d'expression; accès universel à l'information et à la connaissance, notamment celles qui appartiennent au domaine public; diversité culturelle et linguistique; accès à une éducation de qualité. D'autres initiatives de l'UNESCO – par exemple le communiqué de la table ronde sur les sociétés du savoir organisée en marge de la trente-deuxième session de la Conférence générale, ou la recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace – ont eu une influence marquante sur les débats du Sommet.

72. Avec l'assistance de nombreux États membres, de groupes de la société civile et d'organes de presse, l'UNESCO a réussi à faire inclure une mention explicite de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. Les activités de sensibilisation et de suivi ont été poursuivies et renforcées – avec notamment la Journée mondiale de la liberté de la presse et l'aide aux médias et réseaux de libre parole.

73. S'agissant du rôle des médias dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, l'UNESCO a poursuivi un nombre d'activités théoriques, techniques et pratiques pour qu'il en soit fait davantage dans ce domaine. Un réseau d'acteurs (organisations nationales, ONG internationales, associations professionnelles, membres de la famille des Nations Unies) pouvant aider les médias pendant et après les conflits s'est mis en place. Il a pour vocation de favoriser une appréhension globale des situations d'après conflit – depuis la période d'urgence immédiate jusqu'au moment où le programme d'aide se transforme en programmes pour le développement de la communication. De plus, l'UNESCO a noué des liens étroits avec un certain nombre de grands pays donateurs afin que chacun comprenne la nécessité de réagir rapidement lorsqu'il faut aider les médias après les conflits.

74. En collaboration avec l'Association mondiale des quotidiens d'information, l'UNESCO a lancé un projet « Médias et éducation » en Europe du Sud-Est. Le premier atelier d'enseignants et d'éditeurs tenu à Skopje l'année dernière avait pour

but de promouvoir les valeurs universelles que sont la liberté de parole, la citoyenneté démocratique et la culture de la paix à travers des contenus pédagogiques améliorés et des réseaux scolaires.

75. Des organisations indiennes, pakistanaïses et sri-lankaises de jeunes ont participé à une série d'ateliers en ligne sur la résolution des conflits organisée dans le cadre du programme INFOJEUNESSE. Les jeunes Afghans réfugiés en Iran ont suivi des ateliers sur la prévention des conflits. Ces initiatives visaient à sensibiliser les jeunes aux risques liés au terrorisme et de leur montrer les vertus de la tolérance et de la coexistence pacifique. De plus, en partenariat avec le Réseau international d'éducation et de ressources en Macédoine, INFOJEUNESSE a prôné l'entente et la tolérance interculturelle dans les Balkans à travers son projet « Construire des ponts par dessus les frontières en exploitant les TIC et l'apprentissage par les projets ».

UNIFEM

76. En Afghanistan, UNIFEM a animé des discussions de groupe sur l'information et les médias qui ont abouti à des recommandations au Ministère de la condition féminine. Le Fonds a également soutenu les mesures prises par le Ministère pour améliorer la qualité de l'émission de télévision bihebdomaire « La femme et la société ».

77. En 2003, UNIFEM a lancé « Pas une minute de plus : en finir avec la violence contre les femmes ». Cette publication analyse les initiatives prises pour mettre un terme à cette violence et montre qu'elles doivent être mieux financées et mieux soutenues par le pouvoir politique.

Université pour la paix

78. Le Centre pour l'éducation et la technologie de l'information de l'Université pour la paix cherche à devenir un service de calibre mondial capable de promouvoir et favoriser l'adoption de technologies utiles à l'Université dans l'accomplissement de sa mission. Dans l'année écoulée, il a donc mis en place l'infrastructure technologique qui permettra à l'Université de proposer son matériel et ses programmes pédagogiques dans le monde entier. Le nouveau studio ultramoderne d'enregistrement numérique et de montage peut produire des modules de cours et de programmes pour les universités des pays en développement et en transition. Le Centre administre également le site Web de l'Université pour la paix.

79. L'Institut des médias, de la paix et de la sécurité de l'Université de la paix à Genève a lancé quatre cours sur l'élaboration de projet, qui débiteront d'ici à septembre 2004. Ils couvriront les thèmes suivants :

- Médias, prévention des conflits et consolidation de la paix (cours préparé par le Medios para la Paz de Colombie sous la supervision de l'Institut);
- Médias et violence urbaine (cours préparé en collaboration avec le Centre mondial de recherches pour la paix en Uruguay, affilié à l'Université pour la paix);
- Les médias et le génocide rwandais (ce cours se déclinera en deux versions, l'une pour l'Afrique, l'autre pour les autres continents);

- La déontologie des médias en temps de guerre (l'Institut prévoit de proposer ce cours déjà bien rodé en plusieurs langues – anglais, espagnol, portugais, français et peut-être arabe).

80. Le site Web du programme Afrique est en cours de remaniement. Les nouvelles pages interactives donneront accès aux textes des cours, à la documentation, aux bibliographies et aux données des partenaires du programme. Un forum interactif a été ouvert à l'intention des membres du réseau issu de l'atelier sur le développement des programmes en Afrique australe. Le bulletin d'information mensuel consultable en ligne compte actuellement 600 abonnés. Ses anciens numéros sont disponibles sur le site web.

H. Actions visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales

UNESCO

81. Améliorer la sécurité humaine grâce à une meilleure gestion et au changement social est l'un des 12 objectifs stratégiques de l'UNESCO; tout comme le thème transversal de l'élimination de la pauvreté, il traduit les engagements pris par l'organisation dans sa stratégie à moyen terme (2002-2007). La version française de *Human Security Now* a été lancée le 24 novembre 2003 sous le titre *La sécurité humaine – maintenant*, lors d'une conférence organisée par l'UNESCO en coopération avec les Presses de Sciences-Po et l'Institut du développement durable et des relations internationales. Cet ouvrage est le fruit des travaux de la Commission sur la sécurité humaine, créée en janvier 2001 à l'initiative du Gouvernement japonais. La Commission s'est penchée sur deux grands thèmes : l'insécurité humaine causée par les conflits et la violence, et le lien entre sécurité et développement.

82. En 2001, l'UNESCO s'est engagée dans un projet conjoint avec la Commission nationale française pour l'UNESCO et plusieurs institutions françaises qui s'intéressent aux politiques éducatives et aux questions de défense. L'exercice a pour but de donner un nouvel élan à l'instruction civique dans les écoles françaises, en mettant notamment des outils pédagogiques à la disposition des maîtres du secondaire (informations sur les questions de la défense en France au regard de la citoyenneté, des droits de l'homme, de la démocratie, des valeurs universelles et du civisme). À compter de l'année scolaire 2004-2005, les enseignants disposeront d'un guide/manuel faisant le point sur les menaces à la paix et sur ce qu'il faut faire pour préserver la paix internationale.

83. Un symposium international intitulé « La violence et ses causes : où en sommes-nous? » organisé par l'UNESCO et l'Institut des hautes études de défense nationale (France) s'est tenu au siège de l'UNESCO le 3 novembre 2003, afin d'étudier les formes contemporaines de la violence sous un angle multiculturel et multidisciplinaire. Ce colloque s'articulait en quatre sessions : Nouvelles formes de violence et tentative de réponses aux nouveaux défis; Violences extrêmes, terrorisme et « crise » du politique; Violence, fanatisme, sacrifice; Violence et corruption.

UNIFEM

84. UNIFEM poursuit son action pour l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) adoptée le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité (« Les femmes, la paix et la sécurité »), suit de très près les travaux du Conseil, fournit des conseils techniques et des listes de points à vérifier dans des pays précis à des fins d'évaluation des besoins, et appuie la planification des programmes, le déploiement des opérations de maintien de la paix et les visites de représentants du Conseil de sécurité.

85. UNIFEM a mis au point une série d'indicateurs d'alerte rapide à dimensions sexospécifiques qui seront testés dans quatre expériences pilotes sur le terrain pour démontrer que la prise en compte des caractéristiques sexospécifiques des conflits latents, imminents ou déclarés pouvait utilement servir les efforts de prévention. Durant cette phase d'expérimentation, UNIFEM travaillera en étroite coopération avec l'équipe de coordination et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les gouvernements et les ONG, pour que les institutions chargées des questions de sécurité soient mieux informées du rôle et de la place des femmes et que les organisations féminines et leurs militantes aient une meilleure idée de ce qu'implique la notion de sécurité.

Université pour la paix

86. Depuis la mi-2002, l'Université pour la paix propose un programme supérieur d'étude et de promotion des nouvelles approches en matière de sécurité (« sécurité humaine » et « sécurité démocratique ») à l'intention des hauts fonctionnaires et des enseignants et universitaires d'Amérique centrale (Salvador, Panama, Nicaragua, Honduras, Guatemala et Costa Rica). Elle a publié deux ouvrages (en espagnol), *Éloge de la coexistence* (octobre 2003) et *Éducation pour la sécurité* (juin 2004).

87. En novembre 2003, la Sierra Leone a accueilli un séminaire sur l'éducation pour la paix et les programmes d'éducation aux droits de l'homme pour les militaires et le personnel des forces armées (auxquels s'étaient joints des représentants militaires de l'Ouganda et du Soudan invités spécialement), en collaboration avec l'Africa Centre for Peace and Conflict Studies de l'Université de Bradford (Royaume-Uni). Il s'agissait de promouvoir pour la première fois l'éducation pour la paix et les principes des droits de l'homme dans les forces armées par le biais de l'enseignement et de la formation, afin de préparer les militaires à assumer leur nouveau rôle en temps de paix dans la Sierra Leone libérée de la guerre.

88. La Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États a présenté son rapport final, intitulé *La responsabilité de protéger*, au Secrétaire général de l'ONU en décembre 2001. Des modules de cours en format vidéo (où apparaîtront des membres de la Commission et d'autres experts) sont en préparation et seront disponibles d'ici à la fin de 2004.

89. Le 5 décembre 2003, le Gouvernement du Costa Rica, la Cour permanente d'arbitrage et l'Université pour la paix ont signé un accord de coopération en vue de créer un centre latino-américain de règlement des différends.

90. Un cours intitulé « Le commerce et le trafic des armes à feu, de leurs pièces détachées et de leurs munitions : Formation des instructeurs aux techniques d'investigation » a été donné en mars 2004 sur le campus de l'Université pour la

paix au Costa Rica; il était coparrainé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : Centre régional des Nations Unies à Lima, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), l'Université pour la paix et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus de drogues.

Université des Nations Unies

91. Un séminaire mondial de l'ONU (session de Shonan) s'est tenu du 1^{er} au 6 août 2003 à Hamada (Japon) autour de la question « La sécurité humaine l'emportera-t-elle sur la raison d'État? Les tâches à accomplir ».

92. L'atelier de recherche commun de l'Université et du Centre pour la mondialisation et la régionalisation de l'Université de Warwick a été suivi d'une conférence sur l'intégration régionale, la gouvernance et les biens collectifs mondiaux (20 et 21 novembre 2003, Bruges) consacrée à l'exploration des tensions et des synergies entre intégration régionale et gouvernance globale.

93. Toujours dans le domaine de la sécurité régionale et de la gouvernance, un séminaire donné au Siège de l'ONU à New York (auditorium Dag Hammarskjöld) le 22 janvier 2004 a été l'occasion d'étudier l'interaction entre les organisations régionales et le Conseil de sécurité de l'ONU; cette réunion a donné lieu à la publication d'un rapport UNU-Études comparatives de l'intégration régionale sur la gouvernance globale et la sécurité régionale.

94. Le symposium, organisé conjointement par l'ONU et l'Institut japonais des affaires internationales avec le soutien du Ministère japonais des affaires étrangères, s'est penché sur la question de la consolidation de la paix au Timor oriental et en Afghanistan (24 et 25 février 2004, UNU, Tokyo).

95. Un projet de collaboration avec trois partenaires du Sud-Caucase s'est concrétisé par un atelier sur la coopération régionale et la prévention des conflits dans le Transcaucase, qui s'est tenu au Centre de politique de sécurité à Genève (17-19 juillet 2003).

III. Rôle de la société civile et dispositif UNESCO d'information et de mise en réseau

96. Dans sa résolution 58/11 du 10 novembre 2003, l'Assemblée générale a réitéré l'importance de la société civile pour la culture de la paix et a explicitement engagé les acteurs non gouvernementaux à intensifier les efforts qu'ils déploient pour servir les objectifs de la Décennie. Dans les 12 derniers mois, le Bureau de planification stratégique de l'UNESCO a proposé des conseils et des ressources aux acteurs de la société civile, ainsi que son dispositif de communication et de mise en réseau. Un tout nouveau bulletin électronique contenant des articles de fond et des exemples d'activités liées à la Décennie est diffusé auprès des acteurs de la culture de la paix.

97. L'UNESCO a continué de gérer le site Web interactif sur la Décennie créé lors de l'Année internationale de la culture de la paix. Dans le souci de mieux soutenir l'action de la société civile, ce site devrait s'enrichir dans les mois qui viennent d'informations détaillées sur des activités précises en faveur de la culture de la paix et de nouvelles ressources (par exemple documents et bibliographies).

98. L'UNESCO s'appuie sur un système de points de contact, formé essentiellement des commissions nationales pour l'UNESCO, pour mieux coordonner son action avec celle de la société civile dans les pays. Au niveau interorganisations, elle a adressé une lettre en décembre 2003 à tous les membres du Comité de haut niveau chargé des programmes et a ainsi trouvé de nouveaux contacts dans des institutions et programmes des Nations Unies, ce qui a facilité la communication entre institutions sur les activités liées à la Décennie internationale.

99. Du 17 au 19 décembre 2003 a eu lieu au siège de l'UNESCO à Paris la conférence internationale des ONG entretenant des relations officielles avec l'organisation. Les participants ont recommandé aux ONG de continuer à militer pour la culture de la paix et notamment de poursuivre leur campagne « Patrimoine pour une culture de la paix ». Cette initiative, activement soutenue par le Bureau de planification stratégique de l'UNESCO, encourage les ONG à recenser le patrimoine local pouvant servir pour des initiatives de paix et de réconciliation.

100. L'UNESCO était représenté au premier Salon international des initiatives de paix qui a eu lieu à Paris du 4 au 6 juin 2004 sous son égide. La manifestation était organisée par un nouveau réseau d'ONG appelé Coordination internationale pour la Décennie.

IV. Conclusions et recommandations

101. Le présent rapport est une contribution préliminaire au rapport à mi-parcours du Secrétaire général sur la célébration de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixantième session en 2005.

102. À l'heure où le monde est confronté à des défis et à des menaces complexes et protéiformes, les États Membres doivent impérativement élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des mesures pragmatiques propres à encourager la culture de la paix et la non-violence. Tout comme les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les autres composantes de la société civile, ils sont invités à fournir à l'UNESCO des informations sur toute initiative en ce sens afin qu'elles puissent servir à d'autres acteurs de par le monde. Les commissions nationales pour l'UNESCO et les autres instances de coordination pour la Décennie internationale sont invitées à maintenir leurs liens de collaboration étroite avec l'UNESCO de manière à renforcer le réseau mondial pour une culture de la paix, notamment les articulations entre gouvernements, société civile et système des Nations Unies. Il s'agirait aussi ce faisant d'encourager d'autres activités et des approches innovantes de la part de la société civile.

103. La Déclaration et le programme d'action pour une culture de la paix ont mis en exergue la complémentarité des différents domaines d'action, qui doit se traduire par des activités communes au service d'une culture de la paix. Les efforts des différents organismes, programmes et institutions de recherche des Nations Unies représentent par conséquent autant de contributions importantes aux objectifs globaux de la Décennie. La coopération interinstitutions au service de la culture de la paix est d'autant plus souhaitable que la Décennie sera bientôt à mi-parcours. Au niveau des pays, il importe de mobiliser les

ressources nécessaires aux divers types d'activités pour que l'élan et la mobilisation en faveur de la Décennie internationale ne faiblissent pas.

104. L'UNESCO pourrait être invitée à accentuer son action à l'appui de la Décennie internationale ainsi que son rôle de coordination vis-à-vis des différents acteurs et protagonistes, et à assurer ainsi la mise en œuvre cohérente de la Déclaration et du programme d'action pour une culture de la paix. La montée en puissance du réseau en ligne chargé d'appuyer l'avènement d'une culture de la paix pourrait être un vecteur de mobilisation et de collecte des données particulièrement utile. L'édification d'une culture de la paix relève manifestement de la responsabilité collective de tous les acteurs concernés – gouvernements, société civile et organisations non gouvernementales, système des Nations Unies, et il appartient à chacun de servir les nobles objectifs de la Décennie dans la mesure de son mandat, de ses programmes et de ses ressources.
